



Résistance aux antimicrobiens

Rapport récapitulatif des progrès accomplis dans l'application de la résolution WHA67.25 sur la résistance aux antimicrobiens

Rapport du Secrétariat

1. Dans la résolution WHA67.25, l'Assemblée mondiale de la Santé a prié le Directeur général d'établir un projet de plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens, y compris la résistance aux antibiotiques, et de rendre compte des progrès accomplis dans l'application de la résolution. Elle a également prié le Directeur général :

- de faire en sorte que toutes les parties concernées de l'Organisation contribuent activement et de manière coordonnée à promouvoir les activités visant à endiguer la résistance aux antimicrobiens ;
- de réserver des ressources suffisantes pour les activités du Secrétariat, conformément au budget programme 2014-2015 et au douzième programme général de travail, 2014-2019 ;
- de renforcer la collaboration tripartite entre la FAO, l'OIE et l'OMS pour combattre la résistance aux antimicrobiens ;
- d'étudier avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies les possibilités de lancer une initiative de haut niveau pour renforcer la prise de conscience, l'engagement et le leadership politiques concernant la résistance aux antimicrobiens.

2. Le présent rapport fait suite à la demande de l'Assemblée de la Santé, qui a sollicité une récapitulation des progrès accomplis dans la mise en œuvre des quatre éléments de la résolution mentionnés ci-dessus. Le document connexe EB136/20 présente le projet de plan d'action mondial.

COORDONNER LES ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT

3. Les travaux du Secrétariat sur la résistance aux antimicrobiens, menés dans l'ensemble de l'Organisation et aux trois niveaux organisationnels, sont coordonnés par le Groupe spécial mondial de l'OMS sur la résistance aux antimicrobiens. Par le canal de cet organe, tous les programmes et bureaux régionaux ont contribué à l'élaboration du projet de plan d'action mondial et collaborent ensemble pour que les activités du Secrétariat soient dûment prises en compte dans le projet de budget programme 2016-2017.

4. En outre, conformément à une demande faite dans la résolution WHA66.22 sur le suivi du rapport du groupe de travail consultatif d'experts sur le financement et la coordination de la recherche-développement, le Directeur général est en train de créer un observatoire mondial de la recherche-développement en santé au sein du Secrétariat afin de suivre et d'analyser les informations pertinentes sur la recherche-développement. Un projet a été mis sur pied pour inclure dans ce travail les informations sur la recherche-développement consacrées aux antimicrobiens et produits diagnostiques actuels et nouveaux.

RÉSERVER DES RESSOURCES SUFFISANTES

5. Le budget programme 2014-2015 a été approuvé par l'Assemblée de la Santé en 2013 dans la résolution WHA66.2, avant l'adoption de la résolution WHA67.25 ; par conséquent, il ne reflète pas l'importance actuellement accordée à la résistance aux antimicrobiens. Néanmoins, le Secrétariat a estimé que, dans l'ensemble des catégories et des secteurs de programme et aux trois niveaux de l'Organisation, les crédits budgétaires destinés aux travaux sur la résistance aux antimicrobiens se montent à US \$15 millions environ pour l'exercice en cours, en plus des crédits prévus pour les programmes consacrés au VIH, à la tuberculose et au paludisme, qui prévoient des activités contre la résistance aux antimicrobiens. Toutefois, il n'a pas été possible d'affecter la totalité des ressources humaines et financières requises à cause des exigences auxquelles l'Organisation doit répondre face à l'épidémie de maladie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest. Concernant la résistance aux antimicrobiens, le Secrétariat s'est par conséquent concentré sur la suite à donner aux demandes formulées dans la résolution WHA67.25, en particulier l'élaboration d'un projet de plan d'action mondial contre la résistance aux antimicrobiens. Le Secrétariat a bénéficié du soutien de plusieurs États Membres qui ont accueilli des consultations sur la résistance aux antimicrobiens, réduisant ainsi les ponctions sur ses ressources.

6. Le projet de plan d'action mondial a servi de base pour définir les activités du Secrétariat dans le domaine de la résistance aux antimicrobiens pendant l'exercice 2016-2017. Un produit correspondant au résultat attendu des activités du Secrétariat dans ce domaine a été défini dans le projet de budget programme 2016-2017, y compris les prestations à chacun des trois niveaux de l'Organisation. Les impératifs budgétaires correspondants seront soumis à la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé pour examen.

RENFORCER LA COLLABORATION TRIPARTITE ENTRE LA FAO, L'OIE ET L'OMS

7. En 2010, la FAO, l'OIE et l'OMS ont accepté une note conceptuelle tripartite sur la collaboration¹ qui insiste sur le renforcement de la collaboration entre les trois organisations. Elles ont fait de la résistance aux antimicrobiens un de leurs trois grands axes de collaboration au titre de l'arrangement tripartite. Les domaines de collaboration qui ont été renforcés en 2014 sont la collecte de données sur l'utilisation de médicaments antimicrobiens chez les animaux d'élevage, la surveillance intégrée de la résistance aux antimicrobiens, le renforcement des capacités via des ateliers

¹ The FAO-OIE-WHO Collaboration: sharing responsibilities and coordinating global activities to address health risks at the animal-human-ecosystems interfaces – a tripartite concept note, 2010, available at http://www.who.int/influenza/resources/documents/tripartite_concept_note_hanoi_042011_en.pdf (consulté le 20 novembre 2014).

de formation et des projets pilotes nationaux, et la mise au point de matériels communs de sensibilisation.

8. Les points focaux de la FAO et de l'OIE pour la question de la résistance aux antimicrobiens ont participé à toutes les réunions que l'OMS a dirigées ou coparrainées en vue d'élaborer le projet de plan d'action mondial, y compris aux réunions du Groupe consultatif stratégique et technique de l'OMS sur la résistance aux antimicrobiens. Les points focaux participent également aux réunions du Groupe consultatif de l'OMS sur la surveillance intégrée de la résistance aux antimicrobiens, apportant à chaque fois une contribution essentielle et concertée. Cette collaboration est reflétée dans le projet de plan d'action mondial contre la résistance aux antimicrobiens, qui prévoit plusieurs mesures à prendre conjointement par les trois organisations dans le cadre de leur collaboration tripartite.

ÉTUDIER LES POSSIBILITÉS DE LANCER UNE INITIATIVE DE HAUT NIVEAU

9. Le Directeur général a écrit au Secrétaire général de l'ONU pour l'informer de la teneur de la résolution WHA67.25 et en particulier de la demande de l'Assemblée de la Santé d'étudier les possibilités de lancer une initiative de haut niveau, notamment une réunion de haut niveau, pour renforcer la prise de conscience, l'engagement et le leadership politiques concernant la résistance aux antimicrobiens. Dans sa réponse, le Secrétaire général a assuré le Directeur général de son plein soutien au travail de l'OMS et des États Membres sur la question de la résistance aux antimicrobiens. Les consultations qui ont abouti au projet de plan d'action mondial contre la résistance aux antimicrobiens ont permis de définir différentes options, notamment en ce qui concerne les besoins des pays en développement, et de déterminer qu'un ou plusieurs partenariats seraient nécessaires pour faciliter la mise au point de nouveaux médicaments et autres interventions, et l'accès à ces produits. Ces options sont présentées dans le projet de plan d'action mondial.

10. Dans la résolution WHA67.25, l'Assemblée de la Santé a également invité instamment les États Membres à prendre des mesures pour combattre la résistance aux antimicrobiens. Le Secrétariat a collaboré avec les États Membres pour rassembler des informations sur les plans d'action nationaux contre la résistance aux antimicrobiens et sur la réglementation et les politiques en matière d'usage des antimicrobiens. Un rapport fondé sur ces informations sera publié avant la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé et servira de point de comparaison pour suivre les progrès aux niveaux national et mondial et en rendre compte.

MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

11. Le Conseil est invité à prendre note du présent rapport.

= = =